

9607 - Les règles qui régissent la vraie religion

La question

Quelles sont les caractéristiques de la juste religion ?

La réponse détaillée

Tout adepte d'une religion croit que sa religion est la plus vraie. Les membres de chaque religion professent que leur foi est la religion parfaite et la voie de la droiture. Quand on interroge les adeptes des religions dévoyées et les membres des sectes créées par les humains sur le fondement de leurs croyances, ils arguent qu'ils les ont reçues de leurs ancêtres et se mettent à raconter des récits et à fournir des informations dont l'authenticité est douteuse, et dont le contenu est entaché d'erreurs et de contradictions. Ils se fondent sur des livres hérités de père en fils, dont on ne connaît ni l'auteur, ni la langue d'origine, ni dans quel pays exact ces ouvrages ont été découverts. Car il ne s'agit là que de compilations vénérées et transmises à travers les générations sans être soumises à une critique scientifique apte à en vérifier les voies de transmission et le contenu.

Ces livres inconnus, ces récits et cette imitation aveugle ne peuvent constituer des arguments solides en matière de religion et de croyances. Et donc, ces différentes religions et sectes sont-elles fondées ou erronées ?

Il est impossible qu'elles soient toutes justes, car la vérité est une et ne saurait être multiple. Il est tout aussi absurde de penser que toutes ces religions dévoyées et toutes ces sectes proviennent d'Allah et qu'elles sont justes. Si elles sont multiples malgré l'unicité de la vérité, où est donc la vérité ? Voilà qui nécessite l'établissement de critères qui nous permettent de distinguer la religion vraie de celle qui est fausse.

Si ces critères s'appliquent à une religion, nous saurons qu'elle est la vraie religion. Si une religion ne s'y conforme pas, nous saurons qu'elle est fausse.

Les critères permettant de distinguer une religion vraie d'une religion fausse sont les suivants :

Premier critère : Il faut que ce soit une révélation divine.

Une véritable religion est celle révélée par Allah, le Très-Haut, transmise par un ange à un Messager parmi les Messagers, qui à son tour la transmette aux serviteurs d'Allah. C'est Allah, le Très-Haut, Qui jugera le Jour de la Résurrection chaque individu sur la manière dont il a répondu à cette révélation, comme le Coran l'affirme : « Certes, Nous t'avons fait une révélation comme Nous fîmes à Nouh et aux Prophètes après lui. Et Nous avons fait révélation à Ibrahim, à Isma'il, à Ishaq, à Ya'qoub et à Al Asbat (Tribus), à 'Issa, à Ayyoub, à Younous, à Haroun, et à Souleïmane, et Nous avons donné le Zabûr à Dawood. » (Coran : 4/163).

Allah, le Très-Haut, dit encore : « Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé : "Point de divinité digne d'adoration en dehors de Moi. Adorez-Moi donc". » (Coran : 21/25).

Par conséquent, toute religion qu'un individu invente et revendique comme la sienne, et non comme venant d'Allah, le Très-Haut, est inévitablement erronée.

Deuxième critère : L'appel à l'unicité de Dieu.

Une religion véritable appelle à l'adoration exclusive d'Allah, le Très-Haut, rejetant tout polythéisme et toute forme d'association à Dieu. L'unicité divine est le cœur du message de tous les Prophètes, comme l'atteste le verset coranique : « ...Adorez Allah, car vous n'avez pas d'autre divinité que Lui... » (Coran : 7/73).

Toute religion qui introduit des associés à Allah, le Très-Haut, qu'il s'agisse d'anges, de prophètes, de saints ou de toute autre créature, s'écarte de la vérité, même si ses adeptes prétendent suivre un prophète.

Le troisième critère : La conformité de la religion aux principes fondamentaux prônés par tous les Messagers.

Ces principes incluent l'adoration exclusive d'Allah, le Très-Haut, l'appel à suivre Sa voie, l'interdiction du polythéisme, le respect filial envers les parents, la sacralité de la vie humaine (interdiction de tuer quelqu'un sans raison légitime) et la condamnation de la débauche, qu'elle

soit publique ou cachée. Allah, le Très-Haut, dit : « Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé : "Point de divinité digne d'adoration en dehors de Moi. Adorez-Moi donc". » (Coran : 21/25). Allah, Gloire à Lui, dit également : « Dis : "Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit : ne Lui associez rien ; et soyez bienfaisants envers vos père et mère. Ne tuez pas vos enfants par crainte de pauvreté – Nous vous nourrissons, tout comme eux. N'approchez pas des turpitudes, ouvertement ou en secret. Ne tuez qu'en toute justice la vie qu'Allah a faite sacrée. Voilà ce qu'(Allah) vous a recommandé de faire, peut être comprendrez-vous." » (Coran : 6/151). Il dit aussi : « Et demande à ceux de Nos Messagers que Nous avons envoyés avant toi, si Nous avons institué, en dehors du Tout Miséricordieux, des divinités à adorer ? » (Coran : 43/45).

Le quatrième critère : La cohérence interne.

Il ne doit pas y avoir de contradictions entre ses prescriptions : ce qui est ordonné à un endroit ne doit pas être interdit en un autre et inversement, et les interdictions ou les permissions ne doivent pas être arbitraires ou discriminatoires. Comme l'affirme le Coran : « Ne méditent-ils donc pas sur le Coran ? S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient certes maintes contradictions ! » (Coran : 4/82).

Le cinquième critère : Une religion véritable doit préserver les fondements de la société : la foi, l'honneur, la propriété, la vie et la procréation. Ses prescriptions, ses interdictions et ses enseignements moraux doivent être conçus pour protéger ces cinq valeurs fondamentales.

Sixième critère : Une religion authentique est une miséricorde pour les créatures, les protégeant de leurs propres injustices et de celles qu'ils infligent aux autres, que ce soit par la violation des droits, ou par l'accaparement des biens, ou encore par l'égarement des jeunes par les adultes. Allah, le Très Haut, a dit à propos de la miséricorde promise dans la Thora révélée à Moïse (Paix soit sur lui) : « Et quand la colère de Moussa se fut calmée, il prit les tablettes. Il y avait dans leur texte guide et miséricorde à l'intention de ceux qui craignent leur Seigneur. » (Coran, 7/154).

Allah, le Très-Haut, dit à propos de la mission de Jésus : « ...Et Nous ferons de lui un signe pour les gens, et une miséricorde de Notre part.... » (Coran : 19/21).

Allah, le Très-Haut, a dit à propos de Prophète Saleh (Paix soit sur lui) : « Il a dit : Ô mon peuple ! Que diriez-vous [si je vous disais que] je m'appuie sur une preuve évidente émanant de mon Seigneur et Il m'a accordé, de Sa part, une miséricorde. » (Coran, 11/63).

Allah, le Très-Haut, dit encore : « Nous faisons descendre du Coran, ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants... » (Coran : 17/82).

Le septième critère : Une religion authentique embrasse la guidance vers la Charia d'Allah, elle illustre à l'homme la résolution d'Allah à son égard, et l'informe sur son origine et sa destination finale. Allah dit à propos de la Thora : « Nous avons fait descendre la Tawrat (Thora) dans laquelle il y a guide et lumière... » (Coran : 5/44) et a dit à propos de l'Évangile : « ...et Nous lui avons donné l'Évangile, où il y a guide et lumière... » (Coran : 4/46). Allah, Gloire à Lui, a dit à propos du Coran : « C'est Lui qui a envoyé son Messager avec la bonne direction et la religion de la vérité... » (Coran : 9/33).

La religion vraie est celle qui guide vers la Charia d'Allah et réalise la sécurité et la tranquillité pour l'âme, car elle repousse tout doute, répond à toute question et clarifie tout problème.

Le huitième critère : Inciter aux belles mœurs et aux bonnes œuvres telles que la vérité, l'équité, l'honnêteté, la pudeur, la chasteté et la générosité. Elle condamne fermement les actes répréhensibles comme le mauvais traitement des parents, l'homicide, la débauche, le mensonge, l'injustice, l'agression, l'avarice et la perversion.

Le neuvième critère : Réaliser le bonheur de celui qui y croit.

Allah, le Très-Haut, dit : « Tâ-Hâ. Nous n'avons point fait descendre sur toi le Coran pour que tu sois malheureux. » (Coran : 20/1-2). Une religion vraie doit être en accord avec la nature originelle de l'homme. Allah, le Très-Haut, dit : « ...telle est la nature qu'Allah a originellement donné aux hommes... » Elle doit être aussi en harmonie avec la vraie raison, car la vraie religion est la loi d'Allah, et la vraie raison est la création d'Allah, et il ne peut y avoir de contradiction entre la loi divine et la création divine.

Le dixième critère : la religion authentique divulgue la vérité, met en garde contre le faux, guide vers le droit chemin et éloigne de l'égarement. Elle invite les hommes à suivre une voie droite, sans détour. Allah dit dans le Coran le témoignage des djinns eux-mêmes, qui, après avoir écouté le Coran, s'exclamaient : « ...Notre peuple ! Nous venons d'entendre un Livre qui a été descendu après Moussa, confirmant ce qui l'a précédé. Il guide vers la vérité et vers un chemin droit. » (Coran : 46/30).

La religion véritable ne pousse pas ses adeptes vers ce qui leur causerait du malheur. C'est pourquoi Allah, le Très-Haut, dit : « Tâ-Hâ. Nous n'avons point fait descendre sur toi le Coran pour que tu sois malheureux. » (Coran : 20/1-2). Elle ne leur impose pas non plus des obligations qui entraîneraient leur perte. Allah, le Très-Haut, dit : « ...Et ne vous tuez pas vous-mêmes. Allah, en vérité, est Miséricordieux envers vous. » (Coran : 4/29). La vraie religion ne fait aucune distinction entre ses adeptes, quel que soit leur origine, leur couleur ou leur tribu. Allah, le Très-Haut, dit : « Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Certes le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand Connisseur. » (Coran : 49/13). Car le critère valable pour se distinguer dans la vraie religion est la piété envers Allah.

Et Allah le Très-Haut sait mieux.